

## **Compte rendu de la séance du 15 janvier 2020**

Président : GARNIER Alain

Secrétaire : AUGUSTIN Annabel

Présents :

Monsieur ALAIN GARNIER, Madame ANNABEL AUGUSTIN, Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur THIERRY TORRES, Madame PAULETTE PORTET, Madame FRANCOISE BAUZOU, Monsieur ANTOINE DOMANEC, Monsieur RAPHAEL GENZ

Excusés :

Absents :

Monsieur DIDIER MAURY

Représentés :

Monsieur MICHEL ANDOLFO par Madame ANNABEL AUGUSTIN, Monsieur KEVIN CARBONNE par Madame MARIE-CECILE RIVIERE, Monsieur JACQUES VU-VAN par Monsieur RAPHAEL GENZ, Madame CAMILLE HAUMONT-BOUZONVILLE par Monsieur ALAIN GARNIER

Secrétaire(s) de la séance:

Annabel AUGUSTIN

### **Ordre du jour:**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19/12/2019
2. Décision modificative 2
3. Autorisation de dépenses d'investissement

Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019 (2020\_001)**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal du 19 décembre 2019 :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2019
  2. Demande de subventions travaux
  3. Subventions aux associations
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2019.**

#### DECISION MODIFICATIVE 2 BUDGET COMMUNAL ( 2020\_002)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-5913.62	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5913.62	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	4043.90	
10222	FCTVA		3425.19
10226	Taxe d'aménagement		618.71
<b>TOTAL :</b>		<b>4043.90</b>	<b>4043.90</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>4043.90</b>	<b>4043.90</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVER la décision modificative ainsi présentée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.**

#### OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET 2020 ( 2020\_003)

Madame Annabel AUGUSTIN, 1ère adjointe, expose :

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Par conséquent et pour faire face à des dépenses d'investissement qui interviendront avant le vote du prochain budget primitif 2020, il est proposé à l'assemblée de voter les montants suivants :

Chapitre 20 : 584,60 € soit 25% du chapitre voté en 2019

Chapitre 21 : 82229,95 € soit 25% du chapitre voté en 2019

Chapitre 23 : 1004,25 € soit 25% du chapitre voté en 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de crédits d'investissement 2020 par anticipation avant le vote du budget primitif.